

DECISION DU BUREAU N° B06.24

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu la délibération N° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Vu la délibération N°2023-115 du 27 novembre 2023 pour la signature d'un avenant de transfert à l'accord à marchés subséquent de travaux publics de voirie (n°2021.16.00) à la société Spie Batignolles TP AURA ;

Vu la décision N° B54.23 du 23 octobre 2023 attribuant à la société SPIE BATIGNOLLES DUMAS le marché n°2023.36.00 pour la création des aménagements de voirie, rue des Brosses à COMMUNAY (Marché subséquent N°30) pour un montant de 100 524.59 € HT soit 120 629.51 € TTC ;

Vu l'accord cadre l'accord-cadre n°2021.16.00, notifié le 7 juin 2021 relatif à des travaux de voirie sur le territoire de la CCPO ;

Vu l'avenant 1 à l'accord-cadre n°2021.16.00, notifié le 27 juillet 2022 portant modification à la clause de révision des prix notamment la date d'application de la révision des prix ;

Considérant que des travaux supplémentaires de terrassement sont nécessaires pour la purge complète du chemin « Les Brosses » ; ainsi qu'une mise en œuvre supplémentaire d'enrobé ;

Considérant la mise en œuvre de la clause de variation des prix de l'accord-cadre (révision de 13.8%) portant le montant du marché initial à 137 276.38 € TTC ;

Considérant que cet avenant présente une incidence financière sur le montant total du marché à hauteur de 17 114.25 € HT soit 14.96 % du montant du marché initial révisé ;

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au contrat n°2023.36.00 conclu avec la société SPIE BATIGNOLLES TP AURA, située Secteur Vallée du Rhône – 840 rue de St Alban – BP 277 – 38202 VIENNE CEDEX ;
- **DE DIRE** que le nouveau montant du marché s'élève à 131 511.23 € HT révisé soit 157 813.47 € TTC révisé ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au BP 2024 de la CCPO au chapitre 23 ;

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 11/03/2024

Pierre BALLELIO
Président

The signature of Pierre BALLELIO is written in blue ink over a circular blue stamp of the University of Bourgogne Franche-Comté. The signature is stylized and slanted.

Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président

The signature of Nicolas VARIGNY is written in blue ink over a circular blue stamp of the University of Bourgogne Franche-Comté. The signature is a simple, angular stroke.

Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président

The signature of Michel BOULUD is written in blue ink over a circular blue stamp of the University of Bourgogne Franche-Comté. The signature is a large, flowing cursive script.

Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente

The signature of Mireille BONNEFOY is written in blue ink over a circular blue stamp of the University of Bourgogne Franche-Comté. The signature is a simple, horizontal stroke.

Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président

The signature of Timotéo ABELLAN is written in blue ink over a circular blue stamp of the University of Bourgogne Franche-Comté. The signature is a complex, multi-stroke cursive script.

Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président

The signature of Mattia SCOTTI is written in blue ink over a circular blue stamp of the University of Bourgogne Franche-Comté. The signature is a simple, horizontal stroke.

Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président

The signature of Jean Philippe CHONE is written in blue ink over a circular blue stamp of the University of Bourgogne Franche-Comté. The signature is a large, flowing cursive script.

Mise en ligne le.....12 MARS 2024.....
Certifiée exécutoire le.....12 MARS 2024.....